

Le Plan national d'actions « France Terre de pollinisateurs »

1^{er} Comité de pilotage
19 octobre 2017
Grande Arche de la Défense

Crédit photo : Prisca-observateur SPIPOLL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Contexte législatif et objectifs des PNA

Objectifs

- Assurer le **maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable** des espèces de faune et de flore sauvages, en mettant en place des actions spécifiques pour restaurer les populations et leurs habitats

Dispositions du code de l'environnement

- Articles **L.411-1 et L.411-2** relatifs à la **protection des espèces sauvages menacées**
- Article **L.411-3**, modifié par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 (ex. L.414-9) :
 - « *Des plans nationaux d'action **opérationnels** pour la conservation ou le rétablissement des **espèces visées aux articles L.411-1 et L. 411-2** ainsi que des **espèces d'insectes pollinisateurs** sont élaborés.(...) »*

Note du 9 mai 2017 relative à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions prévus à l'article L.411-3

- ➔ Les PNA permettent de **mobiliser les acteurs qui ont les leviers pour agir** sous le pilotage d'une structure coordinatrice (DREAL ou DEB)
- ➔ Les actions doivent viser l'**opérationnel**



Contexte et objectifs du PNA pollinisateurs

Les abeilles et les autres insectes pollinisateurs sauvages doivent être mieux protégés, car on constate d'importantes pertes d'effectifs

Le **PNA « France Terre de pollinisateurs »** a été mis en place à cette fin :

- Comité de rédaction élargi, parution au premier semestre 2016
- Outil complémentaire du **Plan de développement durable de l'apiculture** piloté par le ministère de l'agriculture (2013-2015, prolongé jusqu'en 2017)
- Il vise à **enrayer la perte d'espèces de pollinisateurs** et à susciter la mobilisation des acteurs :
 - ➔ Il appelle l'implication de tous, notamment les gestionnaires d'espaces, mais chaque citoyen peut agir
 - ➔ La démultiplication du PNA par les acteurs est un gage de réussite du PNA.

Les actions du PNA

Plan opérationnel qui comporte **20 actions** :

- **6 actions** prévoient une **consolidation de la connaissance des espèces concernées d'insectes**, indispensable à la mise en œuvre de mesures opérationnelles en faveur de ces espèces
- **6 actions** visent à **sensibiliser et former un large public** sur les pollinisateurs et le service qu'ils rendent
- **7 actions** **engagent les différents gestionnaires d'espaces à appliquer de bonnes pratiques** pour améliorer les conditions de vie des pollinisateurs et favoriser le service de pollinisation (en territoire rural, dans les forêts, le long des infrastructures de transport, en ville, le particulier dans son jardin...)



Pilotage et animation du PNA

- Pilotage national : **Direction de l'eau et de la biodiversité**
- Animation nationale : **OPIE** (Office pour les insectes et leur environnement)
- Déclinaisons régionales :
 - Centre
 - Nouvelle-Aquitaine
 - Grand Est (Lorraine)
 - PACA
 - Corse
 - Etc.



Mise en œuvre du PNA au niveau national

- **7 conventions d'engagement** signées par la ministre chargée de l'environnement avec des gestionnaires d'espaces et des partenaires (Voies navigables de France, Réseau de transport d'électricité, Fédération des parcs naturels régionaux de France, Parcs nationaux de France, Office national des Forêts, Domaine national de Chambord, Institut national de la recherche agronomique)
- **Plan d'action de fauchage tardif et de jachères fleuries** en faveur des pollinisateurs sur les dépendances vertes des bords de route, mis en place par la Direction des infrastructures de transport, après une expérimentation sur 3 ans (généralisation en cours sur le réseau national non concédé)
- **Terre saine, communes sans pesticides**, label national pour distinguer les collectivités territoriales exemplaires en termes de gestion sans pesticides de leurs espaces
- **Diffusion du « Guide pour jardiner plus nature »** aux jardiniers amateurs,...

Mise en œuvre du PNA au niveau régional (1/2)

- **Nouvelle Aquitaine** :
 - la Région s'est engagée sur un **plan de sauvegarde des pollinisateurs** le 26 juin 2017 (appel à projets)
 - la DREAL prévoit également des actions
- **Centre** : la DREAL prévoit de **décliner le PNA** et a demandé à l'association Hommes et territoires de préparer le plan régional
- **Corse** : la Corse du sud et l'Office pour l'environnement de Corse projettent de **réaliser un plan pollinisateurs**
- **Rhône-Alpes** : Le plan « **Les insectes pollinisateurs au sein du Parc naturel régional du Vercors** » propose un certain nombre d'actions sur ce territoire



Mise en œuvre du PNA au niveau régional (2/2)

■ Nord-Pas-de-Calais :

- Le **projet Interreg SAPOLL** initie, avec les acteurs de Wallonie, de Flandre et du nord de la France, la mise en place d'un **plan d'actions transfrontalier en faveur des pollinisateurs sauvages** : un inventaire des actions menées en France par le CEN Nord-Pas-de-Calais est en cours
- **EPF Nord-Pas-de-Calais et l'Union nationale des producteurs de granulats** ont produit en 2015 un document qui décline le PNA pollinisateurs : « **Les carrières de sable : une opportunité pour les abeilles solitaires** »
- Action notable menée par **EPF Nord-Pas-de-Calais** le **préverdissement de friches urbaines déconstruites** (en attente de réaffectation urbaine), avec implantation de prairies riches en fleurs (légumineuses),...

Merci pour votre attention



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE